



Sommaire

1 | C. Bellot

L'OSP en mouvement

2-3 | B. St-Jacques

Profilage social et
déontologie policière

3 | Évènements

Automne/Hiver 2014-15

4-6 | J. Dusseault

Documenter la répression
politique, entre savoir
militant et scientifique

6-8 | B. St-Jacques

Plan d'action de la Ville de
Montréal : porte ouverte
pour contrer le profilage
social ?

9 | S. Bouclin

Le programme de défense
des contraventions (PDC)
à Ottawa

10-11 | A. Simidzja

Cachez cette marginalité
que je ne saurais voir

L'OSP en mouvement

Céline Bellot, *directrice de l'OSP*

L'OSP a un an et demi et n'a cessé de multiplier et de diversifier ses activités. Plusieurs événements en lien avec les trois formes de profilage ont été soutenus financièrement par l'OSP (colloques, forums, rencontres-midis, séances de formation sur le profilage, etc.), alors que certains membres assumaient des activités de sensibilisation auprès de juges. Quelques membres se sont inscrits à des colloques internationaux et parallèlement, des avenues de recherche-participative se développent. Une attention particulière sera portée dans les mois à venir sur le profilage racial, encore trop peu documenté.

Ce 3^{ème} numéro du Bulletin de l'OSP présente de courts articles, rédigés par certains de ses membres, un organisme allié et par l'un des étudiant.e.s du séminaire, qui commentent l'actualité en lien avec les profilages. La déontologie

policière et la répression politique et le Plan d'action de la ville de Montréal sont examinés de près. On y traite aussi de l'avancement des travaux de la CPRP, de même que d'une bonne et d'une moins bonne pratique, qui atténue ou qui exacerbe la situation générale de profilage.

FORUM

4-5 décembre

*Profilages :
le travail policier
et judiciaire
sous la loupe*

Inscrivez-vous !

Le 4 est prévu au printemps 2015. D'ici là, bonne lecture à toutes et tous et bon hiver !

www.profilages.info

Profilage social et déontologie policière

Bernard St-Jacques, *organisateur communautaire, RAPSIM*

Une confiance en crise qu'il convient de rétablir !

Le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) a dressé un Portrait sur les enjeux du profilage social et des personnes fréquentant des organismes en itinérance. Il s'agit d'un troisième coup de sonde tenu auprès d'intervenants issus des membres du RAPSIM qui, cette fois, s'est davantage penché sur les recours existants, les abus policiers et autres agents en situation d'autorité.

RAPSIM
Réseau d'aide aux personnes seules
et itinérantes de Montréal

On peut consulter les détails sur ces données dans le document Profilage social et judiciarisation - Portrait des recours, des abus policiers et autres agents en situation d'autorité au www.rapsim.org.

Depuis 2011, ces trois outils sont venus quelque peu relativiser l'embellie de la situation évoquée par le Service de Police (SPVM) et la Ville de Montréal. De même, ils ont démontré la persistance des pratiques de

profilage social telles que la remise de contraventions, des situations de harcèlement et autres abus, de même que la faiblesse des recours existants.

Rappelons qu'en 2009, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJQ) publiait un rapport fort étoffé sur les pratiques de profilage social menées par les forces de l'ordre et émanant des directives de l'administration municipale montréalaise. Un an plus tard, le SPVM affirmait qu'il y avait une amélioration notable à ce niveau. Le RAPSIM s'est alors employé à vérifier ces allégations, en développant un portrait de la situation en 2011, en 2012 et dans une période plus récente.

Récents constats d'infractions policières

De manière générale, on peut considérer qu'il y a une légère amélioration de la situation dans l'espace public, notamment au niveau de la remise de contraventions. C'est du moins ce qu'affirment la moitié des organismes sondés, contre 43% en 2012. Du côté des rapports avec les policiers, on affirme qu'ils sont faibles ou mauvais dans une proportion de 80%, ce qui demeure très élevé, mais tout de même moins que le 85%

constaté dans le coup de sonde précédent.

Concernant les types d'abus, 88% des intervenants affirment avoir eu vent fréquemment ou parfois de situations d'abus physiques et 96%, d'abus verbaux. Bien sûr, il suffit qu'un intervenant ait entendu parler une seule fois de tels abus pour que la donnée apparaisse dans nos chiffres, mais il n'en demeure pas moins que de telles situations sont évoquées. Par ailleurs, si on note une baisse de l'allusion à des abus physiques (88% contre 94% en 2012), on constate que les envolées verbales sont, pour leur part, plus fréquentes (96% contre 91% en 2012).

Une sanction a été recommandée dans seulement 3% de toutes les plaintes déposées en 2011-2012 au Commissaire à la déontologie policière.

Des recours qui ont mauvaise réputation

Le portrait vient aussi confirmer la faiblesse des recours en cas d'abus. Ainsi, 44% des organismes affirment avoir accom-

pagné des personnes dans un processus de plainte et sur ces 13 organismes concernés, seulement 5 affirment l'avoir fait en déontologie policière, alors que c'est pourtant le recours par excellence face à des comportements policiers contestables.

La déontologie policière est jugée négativement dans une proportion de 68% pour des raisons multiples, à commencer par le faible niveau de sanctions (une sanction a été recommandée dans seulement 3% de toutes les plaintes déposées en 2011-2012 au Commissaire à la déontologie policière), la lourdeur du processus et l'impression qu'il n'est pas réellement transparent, ni exempt de policiers.

Concernant la lourdeur du processus, le mécanisme ne semble pas approprié pour une population qui a besoin d'un soutien et d'un suivi rapide, étant donné qu'on la retrouve davantage dans l'espace public et qu'elle est susceptible d'y revoir les policiers. Dans le même sens, on rapporte que plusieurs ne se sentent pas à l'abri de représailles possibles, craignant de faire l'objet d'intimidation de la part des collègues du policier qui fait l'objet d'une plainte.

Autre particularité, la plupart du temps, une conciliation (ou médiation) est offerte aux parties avant que ne soit déterminé s'il y aura enquête ou non.

À la déontologie policière, on semble bien fier d'offrir la « chance » aux personnes de se rencontrer et de pouvoir régler environ 80% des litiges. Toutefois, en systématisant la conciliation pour rendre ce recours soi-disant « plus humain », on oublie que le refus d'y participer entraîne trop souvent l'arrêt du processus de plainte. Qui plus est, dans des situations où il ne devrait pas y en avoir, la conciliation peut entraîner une banalisation de l'acte posé, ou dissuader plusieurs personnes de porter plainte, puisqu'elles seraient obligées de revoir le policier. Enfin, rappelons que dans une douzaine de recommandations de son rapport sur le profilage racial en 2011, la CDPDJ suggérait ni plus ni moins de rendre facultatif le recours à la conciliation.



Photo :
Opération Droits Devant, RAPSIM

Comme le mécanisme d'enquête en cas de blessures graves et de mort par arme à feu, pour lequel on attend encore des modifica-

tions importantes, le recours à la déontologie semble affublé d'une réputation de manque de transparence parce que des policiers enquêtent sur des policiers. Tout au long du processus, c'est seulement au moment de l'enquête (qui suit la conciliation) qu'il est possible qu'un ancien policier soit impliqué et pourtant, l'impression laissée est que c'est l'ensemble du mécanisme qui est défaillant, assurant une quasi totale impunité pour les policiers. Ce sentiment d'injustice peut s'accroître quand on sait que « toutes les décisions du Comité de déontologie policière qui incrimineraient un policier feraient systématiquement l'objet d'une demande de révision à la Cour du Québec », selon le Portrait du RAPSIM. On comprend ainsi pourquoi si peu décident de porter plainte : « À quoi ça sert », peut-on trop souvent entendre. On comprend aussi pourquoi quinze ans ont été nécessaires pour confirmer le manquement au code de déontologie du policier G. Stante, dans l'intervention qui a entraîné la mort de Jean-Pierre-Lizotte en 1999.

Malgré ces récriminations, il faut souligner que 80% des répondants affirment qu'ils auraient davantage recours à la déontologie policière si elle était améliorée. Donc, loin d'être à jeter à la poubelle, ce rare recours demeure perfectible aux yeux des intervenantEs du milieu.

Pour ce faire, on doit tenir compte des situations particulières et accélérer, tout en simplifiant, le processus. Celles et ceux qui nous y réfèrent, comme nos autorités politiques, doivent prendre acte que l'impunité policière et la crise de confiance dans nos recours constituent un sentiment bien partagé. Enfin, convenons qu'il n'est pas normal que l'on dise à seulement 3% que les personnes qui ont

daigné porter plainte ont bien fait de le faire et que les policiers fautifs pourraient, un jour, s'en trouver sanctionnés.

En somme, si le portrait dévoile une certaine amélioration de la situation, il vient surtout confirmer l'existence de pratiques de profilage social et appuyer la nécessité de bonifier considérablement les recours existants, à commencer par la déontologie

policière. Enfin, dans le cadre de la nouvelle Politique nationale de lutte à l'itinérance, comme au sein de l'Observatoire sur les profilages (OSP), il y a nécessairement lieu de continuer à mieux documenter les situations de profilage social et d'offrir de nouveaux espaces de parole pour les personnes qui en font les frais.

Documenter la répression politique, entre savoir militant et scientifique

Joëlle Dusseault, assistante de recherche, CPRP

Quelle analyse pouvons-nous faire de la répression politique au Québec depuis les années 1990? Quelles en sont les constantes? Quels changements peut-on observer à travers le temps? Il y a déjà plus d'un an que la Commission populaire sur la répression politique (CPRP) se penche sur ces questions. Employant une démarche heuristique, ce projet tente d'éclairer des zones d'ombres à propos de la répression politique, de ses causes et de ses effets. Étant un sujet encore peu documenté au Québec, ce travail consiste d'abord à en voir les différentes facettes à travers le temps, en regard de ses diverses mobilisations politiques et surtout, à proposer des moyens pour la dépasser collectivement.

Visées de la Commission

Deux objectifs ressortent de l'initiative de la CPRP. Le travail

de la Commission servira d'une part à identifier les continuités et les ruptures dans la répression politique au Québec en l'analysant sur une échelle de 25 ans, dans différents points géographiques. Ce pan de recherche se fera notamment en



Avis public , CPRP, 2014

réfléchissant les effets de différents types de répression sur les individus et les groupes qui se sentent visés. D'autre part, nous pourrions identifier des mécanismes structuraux permettant d'expliquer les différentes matérialisations observées de la répression. Il s'agit de documenter les dynamiques systémiques en amont des événements circonstanciels qui sont généralement vécus en silo.

Ces objectifs théoriques serviront à la rédaction d'un rapport remis au Gouvernement du Québec dans l'optique de proposer des mesures concrètes et faire part des conclusions du rapport à propos de la répression politique. Selon l'analyse vers laquelle le matériel recueilli nous mènera, un ministère particulier sera visé.

Les conclusions du rapport seront de surcroît vulgarisées et diffusées via des conférences, des ateliers et de courts documents rendus disponibles pour les groupes militants et communautaires souhaitant rendre davantage visible le phénomène de la répression politique. Plus encore, ces efforts pourront agir comme levier à la diffusion du savoir militant et scientifique à propos des causes, des effets, des moyens d'agir sur la répression politique et pourront rendre ce concept plus présent dans le langage commun.

Du vécu individualisé à la collectivisation

Le projet de la CPRP trouve son unicité dans sa capacité à remonter jusqu'aux années 1990 pour documenter un seul et même phénomène. En dépassant la situation récente et souvent à vif, on peut aller chercher un plus haut niveau de généralisation et une description beaucoup plus dense du phénomène. C'est l'élément d'espace-temps qui permettra de se positionner sur la continuité de la répression politique au Québec, sur les points de rupture et sur les effets des différents moyens et agents de répression.

La méthode employée pour mener cette investigation s'inscrit dans le courant antiautoritaire de recherche auquel participent plusieurs auteur.es. Il s'agit d'une méthode de travail qui vise une dynamique d'horiz-

ontalité entre les chercheur.es et les participant.es. La CPRP contribue ainsi à considérer le savoir militant au sein de la recherche scientifique à la fois comme une source de données et un outil qui accompagne la réflexion. C'est, de surcroît, par souci de ne pas produire ou reproduire de rapport de domination que les témoignages sont au coeur du travail intellectuel. À travers son processus d'audiences populaires, la CPRP offre un regard nouveau sur des épisodes de répression en facilitant la collectivisation d'expériences généralement individualisées et invisibilisées. Ces partages, s'ils sont bien orientés au moment de la rédaction, pourront prendre une autre forme grâce au lien tracé entre eux.

Quelques mots sur la méthode

Si le corpus importe dans la présente recherche, c'est davantage à l'aide de témoignages que la Commission organise sa cueillette de données. Grâce au partage de groupes et d'individus, il devient possible d'appuyer le travail de réflexion sur de l'information empirique, nourrissant le sens donné à la répression par une variété d'expériences et d'analyses.

Le choix de s'appuyer sur des sources premières s'explique par la volonté de s'inscrire dans une démarche de *stand point*, soit une démarche qui permet de considérer la position et la perspective des gens concernés,

à savoir les personnes se disant victime de répression politique, comme une prémisse de laquelle part le travail scientifique. Se positionner dans une démarche de *stand point* relève de l'affirmation selon laquelle les participant.es sont les expert.es de leur situation et que leur savoir et leur analyse doivent être présents dans l'ensemble de la démarche scientifique puisqu'elle en appui la validité et la pertinence sociale. Cette méthode aura l'avantage de ne pas dénaturer les témoignages offerts à la CPRP lors de l'écriture du rapport officiel. Cependant, il est clair que ce fonctionnement se limite aux témoignages pouvant et voulant être entendus.

Montréal et Québec: les premières audiences

Lors du recrutement, nous remarquons une hésitation de la part des gens, causée par une délégitimation de l'expérience personnelle de répression. Un travail de déconstruction de la banalisation du vécu de répression, de sa normalisation doit ainsi participer à l'étape de recrutement. Ceci dit, une fois le processus entamé, il a été possible d'avoir en moyenne 15 témoignages par jour d'audience : certain.es nous proposent leur définition de la répression politique; d'autres nous listent des faits vécus; d'autres encore parlent du senti lié à la répression et des effets psychologiques.

Les témoignages sont classés selon la thématiques des types de mobilisation, soit liés à des activités dans le mouvement étudiant, communautaire, écologiste ou syndical, une implication dans un média alternatif ou encore dans un groupe militant d'extrême gauche. Nous souhaitons en entendre davantage sur les problématiques de répression dans le milieu des luttes autochtones et féministes, jusqu'à présent peu représentées.

L'analyse préliminaire que permettent ces journées d'audiences, nous oriente vers une représentation selon laquelle, nonobstant la thématique, la répression politique peut s'analyser selon qu'elle s'exerce avant

l'événement politique, pendant ou après. Ces moments sont accompagnés de moyens, d'émotions, de réactions et d'effets différés qui se retrouvent dans l'ensemble des thématiques et au travers des années étudiées. Ainsi, les expériences mènent à penser les rôles des différents agents répresseurs et la façon de faire face à la répression selon qu'elle vise à prévenir, empêcher ou défaire une activité politique.

Planification et défis anticipés

La Commission populaire sur la répression politique se rend dans cinq régions du Québec pour donner la parole aux groupes et aux individus victimes de répression politique.

En plus de Montréal et Québec, la commission a tenu une journée d'audiences à Gatineau. Pour entamer l'année 2015, la CPRP tiendra d'autres journées d'audiences à Montréal, à Sherbrooke, puis à Uashat Mak Mani-Utenam et Sept-Îles. (voir p.11) Chaque jour d'audience se vit très différemment d'un emplacement à l'autre, modifiant les mesures de confidentialité nécessaires au confort des témoins ou encore les canaux de communication à utiliser pour motiver la participation aux audiences. L'écriture du rapport final soulèvera le défi de transmettre avec authenticité les vécus qui nous ont été partagés avec humilité, courage et espoir.

Plan d'action de la Ville de Montréal

Une porte ouverte pour contrer le profilage social ?

Bernard St-Jacques, *organisateur communautaire, RAPSIM*

Avec la sortie d'un nouveau Plan d'action en itinérance 2014-2017, la Ville de Montréal dévoile un ensemble d'intentions dont une bonne part tient compte des demandes du milieu, que ce soit en matière de logement, de services d'aide et même de profilage social.

Le Plan est très varié et interpelle un ensemble de secteurs qui dépassent les compétences et les budgets actuels de la Ville. Toutefois, sa structure, sa formulation et la teneur de

plusieurs mesures qui y sont suggérées, qui interpellent notamment le Service de Police (SPVM), laissent planer un certain espoir en ces temps plutôt moroses dans lesquels planent des discours d'austérité. Si celui-ci comporte de nombreuses inconnues, il n'en demeure pas moins que, comme l'exprimait le RAPSIM à sa sortie, le Plan constitue « un pas dans la bonne direction ».

Le Plan d'action se décline en quatre axes, soit de *Partager*

les connaissances, Renforcer l'exercice de la citoyenneté, Offrir des alternatives à l'itinérance et Réduire les problèmes de partage de l'espace urbain. Concentrons-nous sur le 2e de ces principes directeurs et les actions qui y sont suggérées.

Le Profilage social plus que nommé

Il faut reconnaître que la Ville innove en mettant de l'avant l'idée de renforcer et reconnaître les droits des personnes

en situation d'itinérance tout en ouvrant la porte à un mécanisme de consultation régulière auprès de celles-ci. Qui plus est, les pratiques du profilage social sont questionnées et la Ville donne suite aux demandes récentes des organismes du milieu de l'itinérance, comme le RAPSIM, en exigeant la tenue de consultations publiques sur le profilage social.

La 2e section du Plan, qui concerne l'exercice de la citoyenneté, s'appuie sur deux volets, soit la création d'un protecteur des personnes itinérantes et la poursuite des mesures en vue de sortir le plus grand nombre du système judiciaire, comme le programme de procureurs désignés (PAJIC-Programme accompagnement justice itinérance à la cour municipale). Pour le premier de ces volets, on y mentionne les mesures et les objectifs suivants :

ACTION 3 : CRÉER UN POSTE DE PROTECTEUR DES PERSONNES ITINÉRANTES

- Renforcer l'exercice de la citoyenneté des personnes itinérantes.
 - Favoriser le sentiment d'inclusion sociale.
 - Appuyer les mesures adoptées pour diminuer les risques de profilage racial et social.
 - Favoriser l'analyse et l'observation du phénomène du profilage racial et social.
- Engagements
- Créer un poste de protecteur.

La tenue prochaine de démarches de consultation publique à l'initiative d'instances et services de la ville sur le profilage lui-même, pourrait s'avérer prometteuse. En mai dernier, le RAPSIM avait déploré que le SPVM n'ait pas traité du Plan stratégique en matière de profilage racial et social (qui prend fin en 2014) dans son Rapport annuel 2013, ce dernier étant pourtant intitulé *Une approche citoyen*. Un bilan public des mesures réalisées pour faire face au profilage a alors été demandé, une suggestion retenue dans le Plan d'action de la Ville qui comporte son lot d'occasions : d'abord, de faire un pas de plus dans la reconnaissance du profilage; ensuite, d'interpeller plus directement les éluEs sur ces réalités; enfin, pour l'Observatoire, de faire connaître ses positions et expertises.

- Consulter régulièrement les personnes itinérantes.
- Octroyer un mandat d'observation et d'analyse des impacts du profilage social au protecteur des personnes itinérantes.
- Organiser une consultation publique avec le SPVM sur le bilan de son Plan stratégique en matière de profilage racial et social.
- Tenir une consultation publique de la Commission de la sécurité publique sur le profilage social.

En ce qui concerne la prise en compte de personnes en situation d'itinérance, il faut savoir que la Ville s'est déjà mise en mode « consultation » des organismes du milieu et des personnes, en parallèle à différents projets d'aménagement urbain. On pense particulièrement aux démarches réalisées dans le cadre des travaux de réfection du Parc Cabot dans l'ouest du centre-ville, mais aussi des projets de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest (entre autres le Square Phillips) et du recouvrement de l'autoroute Ville-Marie (qui implique le Square Viger).

Le défi demeure que l'opinion des personnes qui fréquentent ces lieux soit réellement prise en compte, qu'on leur laisse la possibilité de se réunir et de discuter ensemble des enjeux qui les concernent. Michel Parazzelli et son équipe de recherche dans l'étude *Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes en situation de marginalité et sa gestion*, parle d'«interlocuteur collectif». Selon lui, il faut faire en sorte que ces personnes puissent s'organiser en un ou plusieurs interlocuteurs collectifs, au même titre que les autres groupes d'acteurs/trices (résidents, organismes d'aide, service de la Ville, commerçants et autres) qui ont davantage droit de cité et qui sont déjà représentés dans les lieux de consultation.

La question des moyens pour réaliser ce type de participation citoyenne doit certes être mieux définie, mais on semble en reconnaître la pertinence dans le Plan de la Ville.

Des zones grises

Il y a plusieurs inconnues dans le Plan d'action, à commencer par le rôle exact et la prise que détiendra le protecteur des droits des personnes itinérantes. Chose certaine, il ne lui sera pas évident de ré-

pondre aux besoins et défendre directement les droits des personnes vulnérables dans une ville où s'entremêle un grand nombre d'acteurs/trices aux intérêts divers. Par ailleurs, comment éviter qu'il ne devienne un acteur ne répondant qu'au cas par cas, en s'astreignant trop aux situations individuelles et ne portant pas un regard plus général sur l'ensemble des réalités vécues ?

Somme toute, il demeure intéressant qu'on le présente d'em-

blée comme un garant des droits et de l'exercice de la citoyenneté des plus vulnérables, plus que comme un entremetteur dans l'obtention de services.

Par ailleurs, bien que la question des fonds nécessaires pour réaliser les engagements prévus dans ce 2e axe se pose nettement moins que pour d'autres volets du Plan d'action, il subsiste d'autres zones grises. Celles-ci résident notamment dans la transparence du SPVM et sa volonté de changer ses pratiques à tous les niveaux (du directeur au patrouilleur), dans le sérieux mis à de telles démarches et à la prise en compte réelle de ce qui ressortira des consultations. Comme nous le soulevons plus tôt, par exemple, comment s'articuleront les mécanismes visant à renforcer la participation citoyenne des personnes itinérantes, entre autres sur une base collective ?

Pour l'heure, il y a lieu de rappeler les engagements et d'investir les lieux de consultations qui nous permettront de témoigner de situations concrètes. Pendant longtemps, la Ville et son Service de police étaient dans le déni le plus complet face à l'existence des pratiques de profilage. Le fait d'octroyer au sujet une vitrine démontre certes une certaine évolution et on serait un peu fou de se passer des occasions qui se présentent ici, en laissant ces portes qui s'ouvrent se refermer de nouveau...



Le programme de défense des contraventions (PDC) à Ottawa

S. Bouclin, Professeure adjointe, Faculté de droit, UOttawa

La professeure Suzanne Bouclin a relancé le Programme de défense des contraventions (Ticket Defence Program) au printemps 2014, suite à un hiatus de 5 ans, à l'Université d'Ottawa. Le programme de défense des contraventions (PDC) est une organisation communautaire engagée à fournir des renseignements juridiques et des services juridiques de base aux personnes itinérantes d'Ottawa.

Pour en savoir plus ...

Consultez l'article de Suzanne Bouclin :

http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2465976

L'objectif principal consiste à contester l'application de lois qui sont injustes à l'égard de cette partie de la population, déjà vulnérable. Il s'agit d'offrir à ces personnes une représentation devant les tribunaux provinciaux. Le PDC accepte deux catégories de contraventions. Dans la catégorie principale, on retrouve les contraventions émises en vertu de la *Loi sur la sécurité dans les rues*, qui vise les personnes vivant dans la rue.

La catégorie accessoire comprend : 1) le « camping illégal » en application du *Règlement sur les propriétés de la Commission de la capitale nationale et la circulation sur ces dernières*; 2) les contraventions pour « traversée illégale de la chaussée », remises en vertu des règlements municipaux de la Ville d'Ottawa ainsi que; 3) des « infractions liées à la consommation d'alcool » aux termes de la *Loi sur les permis d'alcool de l'Ontario*.

Le PDC fonctionne, le plus possible, sur le modèle de réduction des méfaits. Il veille à ce que tous les spécialistes du droit, qui vont rencontrer des personnes à la clinique, reçoivent une formation sur les approches à adopter avec ces personnes. Par exemple, les étudiantEs en droit ont reçu une formation sur les approches qui prennent en compte les traumatismes (« trauma informed approaches »), offerte par l'un des partenaires du PDC.

Le PDC opère comme une clinique communautaire, au sein de laquelle collaborent des étudiantEs en droit, des avocatEs et des partenaires du milieu communautaire. Des étudiantEs accompagnés d'un-e avocatE offrent des heures de consultation sans rendez-vous dans les



Photo : L'itinéraire, juillet 2012

locaux des partenaires communautaires. Cette façon de procéder leur permet de rejoindre plus facilement les personnes concernées et surtout, de les rencontrer dans un lieu qu'elles connaissent et qui est facilement accessible pour elles. Lors de la consultation, les étudiantEs et l'avocatE accompagnateur-e offrent de l'information sur diverses questions juridiques soulevées par la personne rencontrée. Ils lui présentent également les diverses options qui s'offrent à elle : contester son constat d'infraction, avec ou sans l'aide de PDC, négocier le paiement de l'amende, etc.

Cachez cette marginalité que je ne saurais voir

Adis Simidzja, étudiant à la maîtrise, Département de sociologie, UdeM

Le Québec avait fait un pas en avant dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale lorsque la politique nationale de lutte à l'itinérance avait été adoptée l'hiver dernier. Cette politique était une première en la matière. Depuis, il en a fait trois en arrière.

Dans la politique de lutte à l'itinérance, il était explicitement reconnu que des «défis se posent au regard de la sécurité publique, de la cohabitation et du partage des espaces publics». Une étude menée par Michel Parazelli, professeur à l'École de travail social de l'UQÀM, a démontré qu'un des problèmes qui se dresse devant le «développement économique en cours» tant préconisé dans les grandes villes comme Montréal c'est «la visibilité des personnes en situation de marginalité» qui deviennent «un obstacle social, symbolique et esthétique» à l'économie. Bref, le simple fait que les personnes marginalisées soient à la vue de tous et toutes est devenu nuisible au développement économique des grands centres.

Plusieurs études ont déjà démontré que la forte répression résultant en la judiciarisation des personnes en situation de marginalité était relativement inefficace. Face à cet obstacle pratique, les commerçants et

les villes se sont tournés vers des solutions alternatives. Les pics anti-itinérants sont une très bonne illustration de cette nouvelle approche qui vise à camoufler un problème de société de plus en plus criant.

Les pics anti-itinérants sont une très bonne illustration de cette nouvelle approche qui vise à camoufler un problème de société de plus en plus criant.

Nous avons pu le constater à Montréal sur la rue St-Catherine, à Trois-Rivières sur la rue des Forges, mais aussi dans plusieurs autres villes du Québec où ces outils de répression sont souvent présentés comme des innovations en matière d'aménagement urbain.

Justement, le réaménagement urbain stratégique à visée répressive semble être devenu une nouvelle arme de choix dans la chasse aux populations marginalisées.

Le maire de Montréal, Denis Coderre, qui avait farouchement ordonné qu'on enlève les pics anti-itinérants de la rue St-Ca-

therine dans les heures qui ont suivi l'apparition de photos sur les réseaux sociaux du dispositif, plus que barbare, approuve en ce moment l'installation de bancs anti-itinérants partout dans la ville.

À Trois-Rivières, les propriétaires de l'immeuble qui abrite la Banque Nationale sur la rue des Forges se félicitaient de leur dispositif qui semble a priori moins barbare que les pics que nous avons pu remarquer sur la rue St-Catherine à Montréal.

Il faut rappeler à ces gens que ce n'est pas parce que le dispositif est plus séduisant, esthétiquement parlant, qu'il est de facto plus humain. Que ce soient des pics, des bordures aux allures modernes ou des bancs, le principe demeure fondamentalement le même et la chasse aux itinérants et aux populations marginalisées n'est pas acceptable dans une société qui tend vers le respect de la dignité humaine.

Le contrôle de l'espace social, amplifié par le délire sécuritaire et économiste, mène à un nettoyage social en douce dans des villes où la pauvreté gagne du terrain et tend de plus en plus vers une ghettoïsation de la marginalité.



Photo : Pedro Ruiz, *Le Devoir*, 20 juin 2014

Le contrôle est tel que l'espace social ressemble de plus en plus aux prisons comme l'avait appréhendé le philosophe Michel Foucault en affirmant dans *Surveiller et punir* que «La prison (est) : une caserne un peu stricte, une école sans indulgence, un sombre atelier, mais, à la limite, rien de qualitativement différent.» De la même manière, on pourrait qualifier l'espace social pour les personnes marginalisées comme une prison à ciel ouvert. Puisque, ce qu'on cautionne collectivement en acceptant les dispositifs anti-itinérants et anti-marginaux comme on le fait, c'est l'emprisonnement des populations les plus vulnérables dans une camisole de force sociétale.

Tout ce que le maire de Montréal, M. Denis Coderre, nous démontre en ce moment en cautionnant les nouveaux bancs anti-itinérants, c'est qu'il a fait de l'itinérance un outil de relations publiques afin de mousser sa cote de popularité. En attendant des résultats concrets M. Coderre, il serait peut-être préférable d'éviter le double discours en ce qui concerne l'itinérance...

Évènements

Automne / Hiver

2014 - 2015

4-5 décembre 2014 | OSP-CICC
Forum « Profilages, le travail policier et judiciaire sous la loupe » et lancement de la saison scientifique du Centre International de Criminologie Comparée (CICC).

16-17 janvier 2015 | CPRP
Audiences de la Commission Populaire sur la Répression Politique à **Montréal**. www.cprp.info

24 janvier 2015 | CPRP
Audiences de la Commission Populaire sur la Répression Politique à **Sherbrooke**. www.cprp.info

Hiver 2015 | Francis Dupuis-Déri
Article dans le prochain numéro de la revue *Politiques et société*.

Printemps 2015 | CPRP
Audiences de la Commission Populaire sur la Répression Politique à **Uashat Mak Mani-Utenam** et **Sept-Îles**. www.cprp.info



www.profilages.info

Actualités
Événements
Publications
Références

Nos partenaires

Université 
de Montréal



Barreau
du Québec

uOttawa

UQÀM

LDL

RAPSIM
Réseau d'aide aux personnes seules
et itinérantes de Montréal

Ligue des
droits et libertés



CENTRE DE RECHERCHE-ACTION
SUR LES RELATION RACIALES
Unité pour la diversité et l'égalité raciale



Contact

Directrice : Céline Bellot
Coordonnatrice : Jacinthe Rivard
observatoire.profilages@gmail.com
Tél: (514) 343-7223
Fax : (514) 343-2493

Adresse postale

École de service social
Université de Montréal
C.P 6128,
Succursale centre-ville
Montréal, QC. H3C 3J7

Présence web



www.profilages.info
www.facebook.com/observatoireprofilages

Conception et réalisation graphique
Miguel Gosselin Dionne